

Yvelines : avant les européennes, le vote fictif comme «moment d'inclusion» pour les personnes placées sous tutelle

Derrière les rideaux bleus de l'isoloir, Sabrina, que ses pieds trahissent, trépigne d'excitation. Elle était la première de ses collègues, travailleurs de l'Établissement et service d'accompagnement par le travail (Esat) les Courlis, à aller voter ce lundi 13 mai dans le bureau de vote fictif de Chatou (Yvelines). Electricité régulière – en témoigne sa carte électorale emplies de tampons depuis 2019 –, elle votait aujourd'hui pour «de faux». «*Pour rire*», selon Véronique Fabien-Soulé, adjointe à la mairie de Chatou, déléguée, entre autres, au handicap et à l'inclusion.

Sabrina, elle, ne rigole pas. «*Moi, je suis française. Je ne comprenais pas pourquoi je ne pouvais pas voter, s'indigne-t-elle en montrant sa carte d'identité. Les personnes handicapées sont toujours oubliées. Alors quand je vote, je regarde ce qui est proposé pour nous.*» Et pour cause, c'est seulement depuis une loi de 2019 que les personnes placées sous tutelle, dont des personnes en situation de déficience mentale, ont l'autorisation de voter. Après des années à lutter contre cette injustice, les associations d'accompagnement de personnes en situation de handicap ont obtenu qu'un jugement de placement sous tutelle ne puisse plus entraîner un retrait du droit de vote.

Antoine, 32 ans, partage le constat de Sabrina. Après avoir travaillé plusieurs années dans une usine, il s'est heurté au manque d'accompagnement de ses employeurs face à son handicap mental. «*Invisible*», tient-il à préciser. Lui aussi habitué des bureaux de vote, il espère qu'un jour son bulletin participera à un réel changement. En attendant, il ne se sent pas représenté. Pire, il pense que les personnes en situation de handicap ne sont que «*des petits fantômes*». Des invisibles.

Deux listes fictives en lice

Si dans ce bureau de vote fictif tout semble vrai – les isoloirs et l'urne ont été prêtés par la mairie –, un détail trahit l'exercice. Les bulletins de vote interrogent. A leur lecture, certains des participants sourient. D'autres soupirent. Au lieu des 34 listes auxquelles feront face les participants à cet exercice de citoyenneté, seules deux leur sont proposées.

L'une, verte, est celle de Roland Dublé. On y reconnaît la trombine de l'acteur Romain Duris, tête de la liste «*Les plus beaux d'Europe*». Son programme ? Une heure de sport obligatoire par jour pour tous les Européens de 7 à 77 ans, «*l'interdiction des sodas aux moins de 18 ans*» et l'installation de pistes à vélo dans toutes les villes. En face, l'actrice Virginie Efira s'appelle désormais Sophie Effronta et mène la liste «*Les meilleurs d'Europe*». Sur fond bleu, elle propose une défense militaire européenne, «*l'interdiction des pesticides qui tuent les abeilles*» ou encore le subventionnement de menus bios tous les jours à l'école.

Interrogée à ce sujet, l'adjointe au maire, qui a imaginé ces listes, l'assure : *«Cela ne va pas brouiller le message pour les vraies élections. Là, c'est juste un entraînement. Un moment de vivre-ensemble, d'inclusion. Le premier atelier qu'on a mené en 2022, pour l'élection présidentielle, avait eu beaucoup de succès. Tout comme Brad Pitt, qui avait gagné dès le premier tour !»*

Du côté des bénéficiaires du dispositif, on comprend pourtant tout à fait les enjeux politiques. Sébastien a 52 ans. S'il a oublié de s'inscrire sur les listes électorales pour les européennes – qu'il considère ne pas *«être trop son truc»*, notamment en raison du nombre important de députés –, il n'a pas hésité une seconde, en 2022, à se déplacer aux urnes. *«Quand j'ai vu que l'extrême droite était au second tour, je me suis dit que ce n'était pas possible. Je suis allé voter pour les contrer»*, se souvient-il.

Les élus pas «réfractaires» mais pas toujours «volontaires»

«Et les Etats-Unis ? Est-ce qu'ils vont voter ?» Si l'incongruité de la question peut faire sourire, elle est surtout le reflet d'un manque d'informations adressées aux personnes en situation de handicap mental. Pour faciliter la compréhension des règles et des enjeux, cet atelier est essentiel. Avant de passer à la simulation de vote, les 80 personnes accompagnées ce jour ont reçu, de la part de Véronique Fabien-Soulé, un rapide cours de citoyenneté européenne. Pour qui vote-t-on ? Combien y a-t-il d'eurodéputés au Parlement européen ? Combien d'entre eux sont français ? Quelles sont les modalités d'un vote à la proportionnelle ?

Si ces ateliers se développent, leur organisation dépend surtout de la bonne volonté des municipalités. Pour Jean-Michel Reiter, président de l'association Avenir Apei – l'Association de parents d'enfants inadaptés – et administrateur chargé de la citoyenneté à l'Unapei Ile-de-France, les élus ne sont pas *«réfractaires»*, mais pas toujours *«volontaires»* à ce type d'actions. *«Disons que les communes sont plus ou moins facilitatrices. Nous avons milité pour ce droit de vote depuis des années. Maintenant, c'est à nous de nous imposer, de faire appliquer la loi.»*

Dans l'urne, les bulletins de vote, gardés secrets par une enveloppe violette, se sont amoncelés. Avant de procéder au dépouillement, un dernier rappel s'impose : *«Le jour J, n'oubliez pas votre carte d'identité. Vous avez aussi le droit d'être accompagné dans l'isoloir si vous en avez besoin. Pour ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, vous pouvez toujours le faire, on vote presque tous les ans en France, ce sera pour la prochaine fois.»* En attendant de pouvoir voter, cette fois pour de vrai, c'est Virginie Efir, alias Sophie Effronta, qui a été plébiscitée avec près de 67 % des voix.



Second tour de l'élection présidentielle, à Domont (Val-d'Oise) le 24 avril 2022. (Stéphane Dubromel/Hans Lucas pour Liberation)

par Enora Foricher

